



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## Selon le règlement CE N°453/2010 et Annexe II du règlement N° 1060/2013

Version 7 – Mise à jour le 28.08.18 – Remplace la version du 19.01.18

### ARGILE BENTONITE

Page : 1 / 4

Date : 28.08.18

**LAFAURE SAS**  
05.53.29.93.03

Etablie par :  
**Me. VIGNAUD Caroline**  
05.53.29.12.53

## SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : ARGILE BENTONITE calcique / Nom anglais : Bentonite Clay  
No.-CAS 1302-78-9  
No.-CE 215-108-5

Fournisseur : SAS LAFAURE  
LE GOT  
24550 MAZEYROLLES  
TEL : 05.53.29.93.03 – FAX : 05.53.29.99.62  
www.lafaure.fr  
E-mail: contact@lafaure.fr

N° appel d'urgence : +33 (0)5 53 29 93 03  
Valable en dehors des heures de bureau : Non

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit ne réponds pas aux critères de classification en tant que substance dangereuse telle que définie dans le Règlement CE 1272/2008 et la Directive 67/548/CEE.  
Des poussières peuvent être générées dans l'atmosphère de travail par les procédés de mise en œuvre utilisés. Ces poussières peuvent renfermer de la silice. L'inhalation prolongée ou massive de silice peut causer des fibroses pulmonaires, faisant généralement référence à la silicose. Les principaux symptômes de la silicose sont la toux et la déficience respiratoire. Sur les lieux de travail, l'exposition aux poussières alvéolaires et à la silice doit être contrôlée et prise en compte.

Ce produit doit être manipulé avec précaution pour éviter la génération de poussières.

### Dangers physiques

D'après les données disponibles, les critères ne sont pas remplis.

### Dangers pour l'environnement

D'après les données disponibles, les critères ne sont pas remplis.

## SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Synonyme : Montmorillonite  
N°CE : 215-108-5

Composition		
Ingrédient	Numéro de CAS	Concentration %
Argile bentonite	1302-78-9	90-100
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	≤ 5 %No

## SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

**Contact avec les yeux :** Laver à l'eau courante. En cas d'irritation, consulter un médecin.

**Contact cutané :** Aucune mesure de premiers soins n'est nécessaire.

**Ingestion :** Aucune mesure de premiers soins n'est nécessaire.

**Inhalation** En cas de problèmes respiratoires, amener la victime au grand air.  
Consulter un médecin.



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
**Selon le règlement CE N°453/2010 et**  
**Annexe II du règlement N° 1060/2013**

Version 7 – Mise à jour le 28.08.18 – Remplace la version du 19.01.18

**ARGILE BENTONITE**

Page : 2 / 4

Date : 28.08.18

**LAFAURE SAS**

05.53.29.93.03

Etablie par :

**Me. VIGNAUD Caroline**

**05.53.29.12.53**

**SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Dangers spécifiques :**

Aucun. Produit non inflammable et non explosif.

**Agent d'extinction approprié :**

Non concerné

**SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**Précautions individuelles :**

Masque anti-poussières adapté

**Précautions pour la protection de  
L'environnement :**

Pas de mesures spéciales / spécifiques.

**Méthodes de nettoyage :**

Aspirer le produit déversé (pour éviter le soulèvement de poussière)

**SECTION 7 : MANIPULATION DE STOCKAGE**

Précautions relatives à la  
manutention

Adopter de bonnes habitudes d'hygiène et d'entretien ménager. Réduire la dissémination des poussières au maximum. Nettoyer immédiatement pour éliminer tout risque de dérapage.  
N'employer le produit que dans un lieu bien ventilé et éviter d'en inhaler les poussières.

Conditions de stockage

Stocker dans un lieu sec et bien ventilé. Garder les contenants fermés. Éviter l'humidité qui peut contaminer le produit (durcissement ou l'agglutination).

**SECTION 8 : CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Paramètres de contrôle**

Il faut respecter les dispositions réglementaires pour le contrôle de l'exposition à tous types de poussières en suspension dans l'atmosphère, sur les lieux de travail (poussières totales, poussières inhalables, poussières alvéolaires).  
En France, les limites professionnelles (VLEP) à la poussière inerte et à la poussière de silice cristalline, évaluées sur une période de huit heures, sont respectivement de 2 mg/m<sup>3</sup> et 0,1 mg/m<sup>3</sup>. Pour les poussières totales, la limite d'exposition est de 10 mg/m<sup>3</sup>.

Par ailleurs, dans le cas d'une présence simultanée de poussières alvéolaires contenant de la silice cristalline, de la cristobalite et/ou de la tridymite, la valeur limite d'exposition correspondant au mélange est fixée par la formule suivante :  
Avec Cns, Cq, Cc, Ct représentant respectivement les concentrations en poussières : non silicogènes, quartz, cristobalite et tridymite, exprimées en mg/m<sup>3</sup>.

**Contrôle de l'exposition**

Minimiser la génération de poussières en suspension dans l'air. En cas d'aération insuffisante et si les opérations génèrent trop de poussières, mettre en place les mesures correctives en utilisant un système de ventilation qui maintienne l'exposition aux particules en suspension dans l'air en deçà de la limite d'exposition.

**Contrôles techniques appropriés**

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Systèmes de manutention et/ou dépoussiérage installé pour maintenir le taux de poussières < valeur limite d'exposition. Ou porter équipements de protection individuels appropriés.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## Selon le règlement CE N°453/2010 et

### Annexe II du règlement N° 1060/2013

Version 7 – Mise à jour le 28.08.18 – Remplace la version du 19.01.18

## ARGILE BENTONITE

Page : 3 / 4

Date : 28.08.18

**LAFAURE SAS**

05.53.29.93.03

Etablie par :

**Me. VIGNAUD Caroline**

**05.53.29.12.53**

### Equipement de protection individuelle

#### **Protection respiratoire :**

Si concentration > VLE, Utiliser des masques anti-poussières conformes à la norme EN 149, catégorie FFP3



#### **Protection des mains :**

Port de gants de protection conseillé pendant la manipulation



#### **Protection des yeux :**

Lunettes ajustées au visage avec volets latéraux ou lunettes de protection contre les poussières avec large champ de vision, conformes à la norme EN 166. Ne pas porter de verre de contact lors de la manipulation de ce produit



#### **Protection de la peau : Néant**

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement :** Aucune écotoxicité connue. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

## SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Désignation Chimique :</b>	Silicate d'aluminium
<b>Aspect :</b>	poudre /granules
<b>Couleur :</b>	Beige clair/gris pâle
<b>Odeur :</b>	inodore
<b>Masse volumique:</b>	1100g/L
<b>Densité :</b>	1.1
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	Dans l'eau, nos argiles donnent des suspensions
<b>pH:</b>	8.7
<b>Point d'éclair :</b>	Non applicable (non inflammable)
<b>Température d'auto inflammation :</b>	Non applicable
<b>Limites explosives :</b>	Non applicable

## SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

<b>Réactivité :</b>	Non réactif.
<b>Stabilité chimique :</b>	Stable.
<b>Condition à éviter :</b>	Aucun risque particulier. Produit stable et inerte.
<b>Possibilité de réactions dangereuses :</b>	Pas de réaction dangereuse
<b>Matières à éviter :</b>	Aucune
<b>Produits de décomposition dangereux :</b>	Aucuns.



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
**Selon le règlement CE N°453/2010 et**  
**Annexe II du règlement N° 1060/2013**

Version 7 – Mise à jour le 28.08.18 – Remplace la version du 19.01.18

**ARGILE BENTONITE**

Page : 4 / 4

Date : 28.08.18

**LAFAURE SAS**  
05.53.29.93.03

Etablie par :  
**Me. VIGNAUD Caroline**  
05.53.29.12.53

**SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

<b>Effets locaux :</b>	Les poussières peuvent provoquer une irritation des yeux par effet mécanique. Les poussières peuvent être irritantes pour les voies respiratoires.
<b>Sensibilisation :</b>	Non sensibilisant.
<b>Toxicité chronique/long-terme :</b>	Une exposition prolongée aux poussières alvéolaires contenant de la silice peut entraîner la silicose qui est une fibrose pulmonaire nodulaire causée par le dépôt ans les poumons de particules alvéolaires respirables de silice.

**SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

<b>Toxicité</b>	Aucun.
<b>Persistance et dégradabilité :</b>	Non pertinent
<b>Bioaccumulation potentielle :</b>	Non pertinent
<b>Autres effets néfastes :</b>	Aucun

**SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

<b>Elimination des déchets :</b>	Ce produit ne constitue pas un déchet dangereux.
<b>Emballages contaminés :</b>	Eliminer ces emballages via les collectes sélectives.

**SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**Transport terrestre (ADR /RID)**

<b>14.1 Numéro UN :</b>	Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport
<b>14.2 Nom d'expédition UN :</b>	Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le :</b>	Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport
<b>14.4 Groupe d'emballage :</b>	Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1 Numéro UN :</b>	Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport
<b>14.2 Nom d'expédition UN :</b>	Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le :</b>	Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport
<b>14.4 Groupe d'emballage :</b>	Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1 Numéro UN :</b>	Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport
<b>14.2 Nom d'expédition UN :</b>	Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le :</b>	Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport
<b>14.4 Groupe d'emballage :</b>	Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation de transport

 <p><b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>  <b>Selon le règlement CE N°453/2010 et</b>  <b>Annexe II du règlement N° 1060/2013</b></p> <p>Version 7 – Mise à jour le 28.08.18 – Remplace la version du 19.01.18</p>	<p>Page : 5 / 4  Date : 28.08.18</p>
	<p><b>LAFAURE SAS</b>  05.53.29.93.03</p>
<p><b>ARGILE BENTONITE</b></p>	<p>Etablie par :  <b>Me. VIGNAUD Caroline</b>  <b>05.53.29.12.53</b></p>

## SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Fiche de données de sécurité conforme aux exigences du Règlement (CE) N°.453/2010  
Etiquetage selon les directives européennes relatives à la santé, à la sécurité et à la protection de l'environnement.  
Produit non concerné par l'étiquetage des substances et préparations dangereuses.  
Règlement REACH/ La substance n'est pas comprise.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Avis de non-responsabilité.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière.

Date de préparation : juillet 2009 – Date de révision : 28.08.18.